

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EPINAL - 8801 - Ordonnances rendues en  
matière de société (R) - Dépôt le 30/06/2025 - 2712 - 2021 B 00957 - 388 209 561 - Groupe MGE  
Holding



**Greffé du tribunal de commerce d'Epinal**

Espace Judiciaire J-V Daubié - Place Jeanne d'Arc 88000 EPINAL

Téléphone : 0354591850

www.greffe-tc-epinal.fr - www.infogreffe.fr

**OB/2021 B 00957**

**FIDAL**

**CS 60027**

**46 RUE LEO VALENTIN**

**88026 ÉPINAL CEDEX**

**Nos références : OB/2021 B 00957**

**RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT**

*(Article R. 123-102 du code de commerce)*

Concernant :

**Société par actions simplifiée Groupe MGE Holding**

**1 ZAC DE LA COBRELLE**

**88150 CHAVELOT**

**SIREN : 388 209 561**

**N° de gestion : 2021 B 00957**

Le greffier soussigné constate le 30/06/2025 le dépôt, enregistré sous le numéro 2025/2712, des actes et pièces suivants :

- Ordonnance du président - 25/06/2025
  - Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes

Récépissé délivré le 30/06/2025

Le greffier

**Maître Pierre-Alexandre DUPIRE**



**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE D'EPINAL  
AUX FINS DE PROLONGATION DU DELAI POUR LA TENUE DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**La société :**

**Groupe MGE Holding**

Société par actions simplifiée au capital de 1.373.300 €

Dont le siège social est 1 ZAC de la Cobrelle 88150 CHAVELOT

Immatriculée au RCS d'EPINAL sous le numéro 388.209.561

Représentée par son président, Monsieur Philippe VIRTEL

Ayant pour avocat la SELAS FIDAL, société inter-barreaux, intervenant par Maître Thierry DUPONT, du barreau d'EPINAL, domiciliée 46, Rue Léo VALENTIN 88000 EPINAL

A l'honneur de vous exposer, ce qui suit :

- Que pour la société Groupe MGE Holding l'année sociale commence le 1<sup>er</sup> Janvier et se termine le 31 Décembre.
- Que l'article 24 des statuts de ladite société prévoit dans son premier alinéa :

**ARTICLE 24 - EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX**

*L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.*

*A la clôture de chaque exercice, le président de la société dresse l'inventaire de l'actif et du passif, les comptes annuels et établit un rapport de gestion.*

*S'il existe un commissaire aux comptes, ces documents comptables et ce rapport sont mis à sa disposition un mois au moins avant la date à partir de laquelle les associés peuvent exercer leur droit d'information.*

*Ils sont présentés et soumis pour approbation aux associés dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice.*

*Lorsque des comptes consolidés sont établis, ils sont également présentés et soumis aux associés dans les mêmes conditions et délai.*

- Qu'il n'a pas été possible, pour des raisons techniques, d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024 avant le 30 JUIN 2025.
- Qu'il importe donc par application des dispositions de l'article 24 des statuts et des articles 874 et 875 du Code de Procédure Civile, de solliciter une prolongation du délai pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société Groupe MGE Holding appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024.

C'est pourquoi, il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger par Ordonnance de votre siège, **de quatre mois**, le délai prévu à l'article 24 des statuts de la société Groupe MGE Holding précité, soit jusqu'au 31 octobre 2025.

FAIT à EPINAL (Vosges)

Le 23 juin 2025

Maitre Thierry DUPONT

Pièce jointe :

- Une copie des statuts de la société Groupe MGE Holding

## ORDONNANCE

NOUS, Président du Tribunal de Commerce d'EPINAL, assisté du Greffier

VU :

- L'article 24 des statuts de la société Groupe MGE Holding
- Les articles 874 et 875 du NCPC
- La requête qui précède

AUTORISONS :

**La société Groupe MGE Holding**

Société par actions simplifiée au capital de 1.373.300 €

Dont le siège social est 1 ZAC de la Cobrelle 88150 CHAVELOT

Immatriculée au RCS d'EPINAL sous le numéro 388.209.561

à prolonger de quatre mois le délai prévu par l'article 24 des statuts pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024, ledit délai expirant en conséquence le 31 octobre 2025.

Fait et ordonné en notre Cabinet

Le 25 JUIN 2025

6 Président, Jean François BARNET

Olivia BALLAND